

Contrat d'apprentissage

Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ?

- Enseignement en alternance (4 jours patron + 1 jour école)
- Un contrat d'apprentissage se fait via un *centre de formation* de l'IFAPME.
- Dans un contrat d'apprentissage, on n'obtient pas de qualification, ni de diplôme scolaire mais bien un certificat d'apprentissage pour une formation bien précise.
- Durée : La durée normale d'un contrat d'apprentissage est de **3 ans**. Elle peut être réduite ou prolongée.
Il s'agit d'un contrat de formation à durée déterminée qui inclut **une période d'essai de 3 mois**.

Conditions d'entrée en contrat d'apprentissage

En général

- avoir 15 ans et réussi une 2ème P
- avoir 15 ans et réussi l'examen d'entrée si échec en fin de 2P.
- s'engager à avoir un contrat d'insertion professionnelle à temps partiel chez un patron

Conditions particulières

- Vente : 16 ans et **réussi** une 3ème P
- Installateur de chauffage central : 15 ans et **réussi** une 3ème P
- Installateur électricien : 15 ans et **réussi** une 3ème P
- Garagiste réparateur
- Mécanicien de tracteurs ou de machines agricoles

Allocations mensuelles en contrat d'apprentissage et en CEFA

En janvier 2007

- 1ère année : 215.39 €
- 2ème année : 287.19 €
- 3ème année : 373.35 €

- Allocations familiales maintenues